



Et si **votre soutien** permettait
à des personnes sourdes et
malentendantes de
retrouver leur autonomie ?

Mécénat

Parrainage

Visibilité

Avantages fiscaux

Sommaire

1 Notre projet associatif **1**

Présentation de l'Association les Chiens du Silence 1

Une équipe à taille humaine 2

Nos missions 3

2 Notre périmètre d'action **4**

Un contexte spécifique 4

Une portée nationale 5

Un public vaste et varié 6

3 La mise en oeuvre **7**

Nos ressources 7

Focus sur la vie d'un chien d'assistance écouteur 8

Nos outils de communication 9

Une utilisation juste de nos ressources 10

4 Comment participer **11**

Deux modes de fonctionnement 11

Des avantages fiscaux pour votre structure 12

Nous soutenir par le biais du mécénat 13

Parrainer un chien 15

5 Je deviens partenaire ! **17**

1

Notre projet associatif

Présentation de l'Association les Chiens du Silence

Créée par Cathy et Frédéric BIRE en mars 2010 et située à Escondeaux, près de Tarbes et Lourdes, aux pieds des Pyrénées, l'association éduque et remet *gratuitement* des chiens d'assistance écouteurs à des personnes sourdes ou malentendantes.

Cette aventure est partie de la volonté de Cathy de pouvoir travailler avec les animaux et le handicap : monitrice d'équitation ayant travaillé avec le cheval et le handicap, elle voulait retravailler dans ce domaine.

Après s'être formée à l'étranger, ce type de chien d'assistance n'existant pas en France, elle assure à présent la direction technique de notre centre d'éducation, **le seul en France labellisé à pouvoir remettre des chiens d'assistance écouteurs** qui ont accès à tous les lieux publics, conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Après 22 mois de formation, nos chiens permettent d'avertir leur maître de nombreux sons et de les mettre en sécurité lorsque nécessaire ils peuvent ainsi retrouver sérénité et autonomie, tant dans leur espace de vie que dans la rue, les centres commerciaux, les transports et autres espaces publics.

Aujourd'hui, l'association a bien évolué et, face à une demande toujours croissante, Cathy et Frédéric sont à présent épaulés d'une équipe composée de 6 personnes ainsi que de nombreux bénévoles et adhérents (285 à ce jour), œuvrant dans des locaux s'étendant sur 5 000 m².

Le 100^{ème} chien en a été remis en octobre 2022 !



En bref



Créée en 2010
par Cathy et Frédéric BIRE



1 centre de 5000 m²
à Escondeaux



Plus de 100 chiens remis gratuitement
depuis notre création



La seule association labellisée en France
pour remettre des chiens d'assistance écouteurs

Une équipe à taille humaine

L'équipe de l'Association les Chiens du Silence est composée de passionnés travaillant main dans la main pour lui permettre de mener à bien ses missions.

L'association bénéficie également du soutien des nombreux bénévoles qui l'entourent et participent à la vie de la structure, que ce soit en participant à la commission d'attribution ou au conseil d'administration, en devenant famille d'accueil ou encore tout simplement en donnant de leur temps pour une ou plusieurs actions.

La partie administrative



Frédéric
Président



Mickaël
Chargé de communication

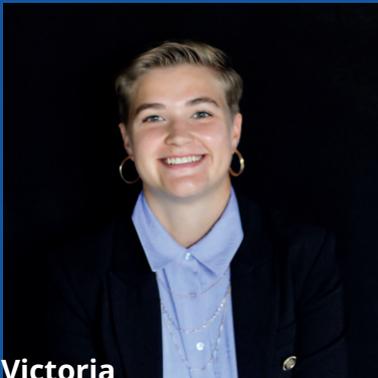


+ 1 conseil d'administration

La partie technique



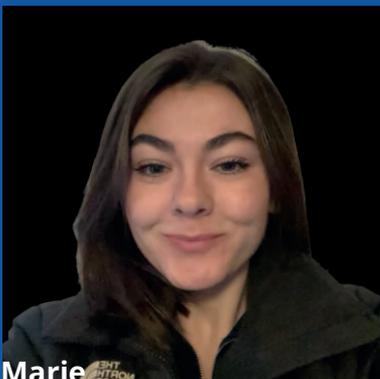
Cathy
Directrice technique



Victoria
Educatrice



Emma
Educatrice



Marie
Educatrice



Maëva
Animalière



Noélie
Animalière

+ des familles d'accueil bénévoles
1 équipe de vétérinaires référents

Nos missions

Quatre piliers composent notre action :

Eduquer et remettre *gratuitement* des chiens d'assistance écouteurs à des personnes sourdes ou malentendantes

Sensibiliser le public à la surdité et au handicap invisible engendré

Œuvrer à l'accessibilité des chiens d'assistance et de leurs bénéficiaires, aux niveaux français et européen

Suivre les binômes pour assurer leur bien-être sur le long terme

L'aspect social est au cœur même de l'Association les Chiens du Silence : nos chiens d'assistance permettent à des personnes en situation de handicap de **retrouver leur autonomie** et ainsi **favoriser leur insertion**, parfois difficile, dans le monde qui les entoure tant au niveau professionnel que personnel.

Mais **notre rôle est aussi éducatif** : nous nous devons de **faire connaître le handicap que représente une surdité**, totale ou partielle, mais aussi le **rôle de nos chiens du silence et les droits du binôme**. Nous intervenons ainsi régulièrement dans les écoles et lycées pour **sensibiliser les jeunes** mais également dans des établissements publics ou privés pour les **sensibiliser à l'accessibilité** nécessaire face à une personne en situation de handicap.

Loin de nous limiter à un public sourd et malentendant uniquement, et parce qu'être porteur d'un handicap n'est pas une garantie de ne pas en avoir un autre, **nous développons notre pluridisciplinarité afin de nous permettre éduquer également des chiens polyhandicap** capable d'intervenir auprès d'une personne porteuses de plusieurs handicaps, comme par exemple une surdi-cécité.



Axel et Rio, lors de la semaine de formation

Portrait

Axel a 13 ans et est sourd profond depuis son plus jeune âge.

Rio est le berger australien rouge tricolor choisi par l'association pour le rejoindre.

Après la formation de Rio à son travail de chien d'assistance écouteur, les deux compagnons se sont enfin rencontrés en décembre 2022 : depuis, ils ne se lâchent plus et la vie d'Axel en est changée !

Ses parents témoignent : « Axel est déjà plus apaisé. Avant, il ne nous lâchait pas, c'était compliqué alors que depuis l'arrivée de Rio, il s'éloigne plus de nous et devient plus indépendant. Les deux s'aiment et ne cessent de se faire des câlins »

2

Notre périmètre d'action

Un contexte spécifique

La surdité est un handicap invisible, parfois méconnu, mais aux impacts pouvant devenir lourds sur la vie quotidienne.

Les origines d'une surdité sont variées, de la malformation à la maladie de l'oreille, en passant par les traumatismes sonores vécus, par exemple lors de l'écoute de la musique à un volume trop élevé, ou encore en cas d'accident : toute la population peut donc être touchée, à n'importe quel moment de la vie.



1,5 milliard
de personnes
atteintes de surdit 
dans le Monde



1 franais sur 4
souffre de perte auditive



37% seulement
des personnes
concern es
sont appareill es

On en distingue plusieurs intensit s :

- l g re si la perte auditive est situ e entre 21 et 40 dB,
- moyenne si cette perte se situe entre 41 et 70 dB,
- s v re pour une perte comprise entre 70 et 90 d cibels,
- profonde ou totale pour une perte sup rieure   90 dB.

Les impacts ne sont bien s r pas les m mes selon l'intensit  de la perte mais, d s une l g re perte, la personne commence   conna tre des difficult s qui s'amplifient avec l'intensit  de la perte.

Heureusement, de nombreux syst mes et appareillages existent pour diminuer les impacts de la surdit  sur la vie quotidienne : appareil auditif, implant cochl aire, r veil vibrant, flash lumineux... Malheureusement, aussi  labor es qu'elles soient, ces aides connaissent des limitations techniques.

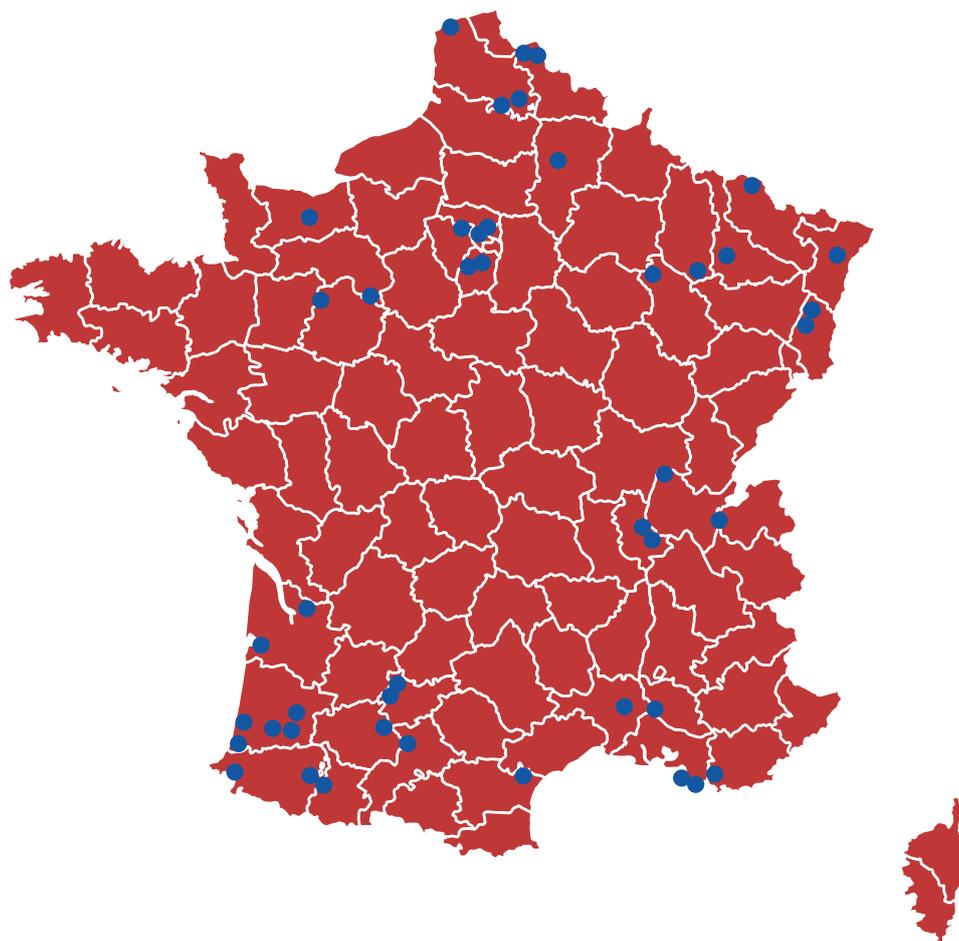
Un exemple  tant plus parlant, prenons le cas d'une personne sourde profonde, appareill e. Malgr  un appareillage bien r gl  et toutes les aides   sa disposition, elle ne pourra bien souvent plus percevoir de nombreux bruits du quotidien. Le bruit d'un v lo ou d'une voiture arrivant par l'arri re dans la rue est imperceptible. La sir ne des pompiers ou de la police ne peut pas  tre localis e facilement. Il n'est pas possible pour elle de savoir d'o  vient le danger car elle ne l'entend pas ! Outre ces exemples, bien d'autres situations peuvent se pr senter... **Que faire alors pour garder son autonomie et pr server sa s curit  ?**

Au-del  de ces faits, une personne sourde ou malentendante va s'isoler, c'est alors tout son  quilibre social et mental qui risque de s'effondrer.

C'est dans ce contexte que les chiens d'assistance  couteurs de l'Association les Chiens du Silence interviennent afin de garantir s curit , autonomie et s r nit    leurs b n ficiaires.

Une portée nationale

Seule association labellisée en France habilitée à éduquer et remettre des chiens d'assistance écouteurs, nos chiens d'assistance écouteurs sont remis à des bénéficiaires venus des quatre coins du pays. Nous avons déjà remis plus de 100 chiens dans toute la France !



En sus, nos actions de sensibilisation ont lieu chaque année dans toutes la France, en fonction des demandes et des besoins.



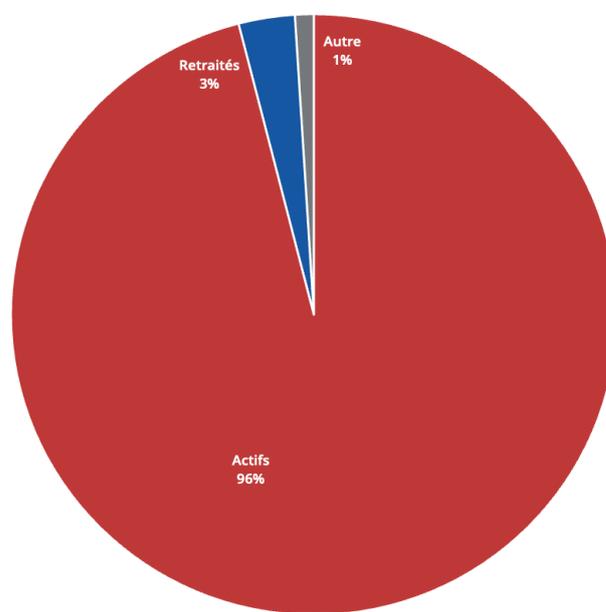
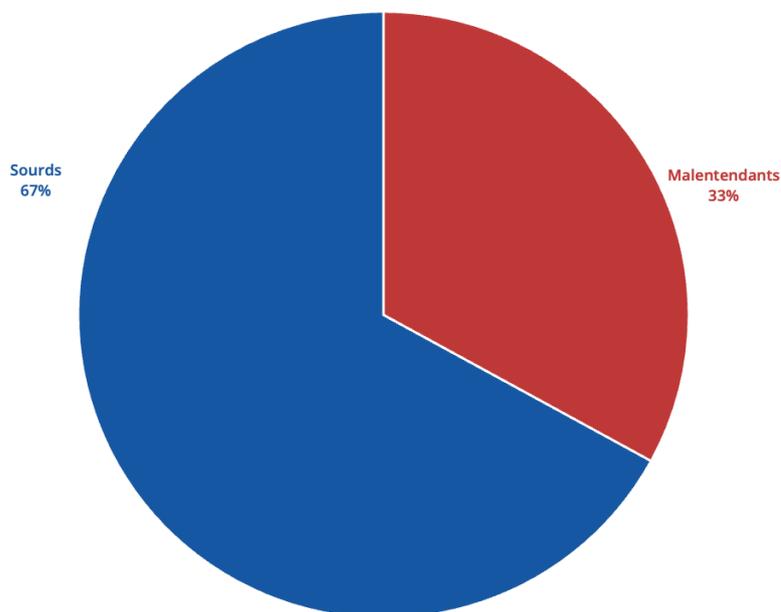
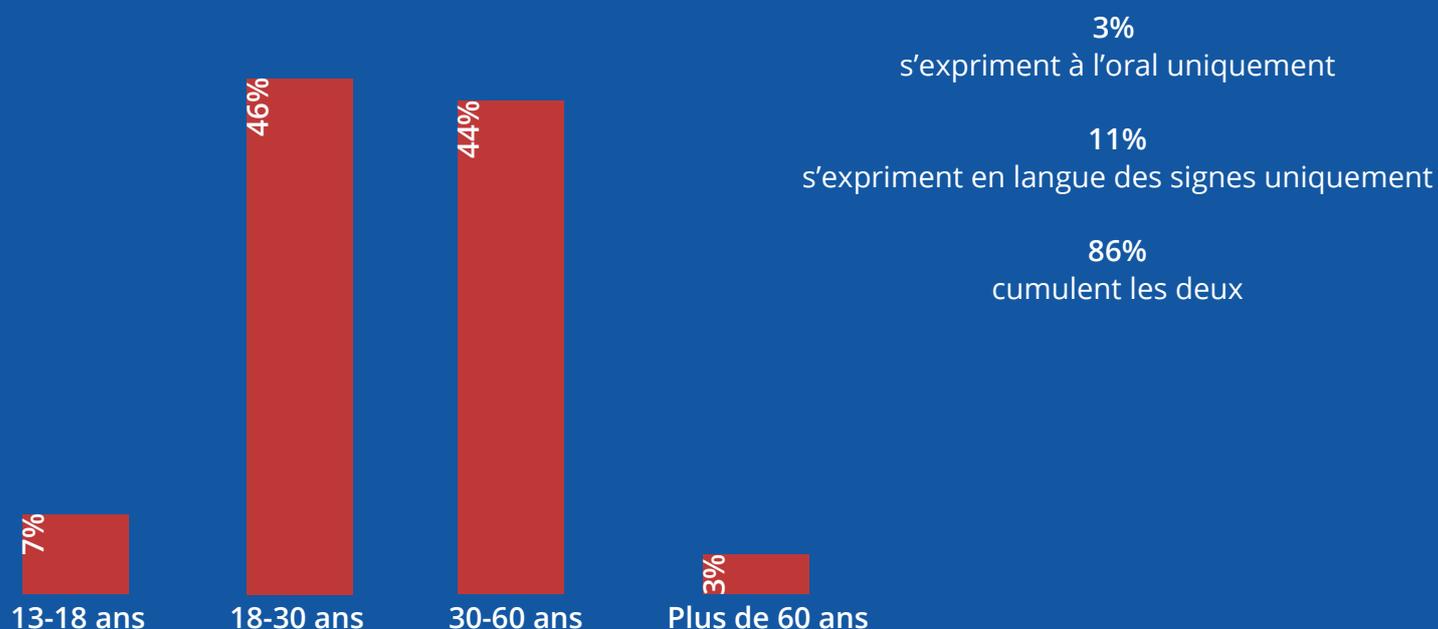
Un public vaste et varié

Sur le territoire national, l'Association les Chiens du Silence reçoit **60 à 70 demandes par an en moyenne** en provenance de personnes aux parcours variés.

Pour déposer un dossier de demande de chien d'assistance, la personne en situation de handicap doit respecter les critères suivants :

- être âgé de **11 ans minimum** à la date de dépôt du dossier pour les enfants, ou être majeur,
- posséder la **carte d'invalidité** ou la **carte mobilité inclusion**,
- être en mesure d'entretenir et de prodiguer des soins à un chien,
- être motivé et s'engager !

A réception du dossier, celui-ci est analysé par la **commission pluridisciplinaire de l'association** qui va statuer sur la demande de la personne, son besoin et sa capacité à bien s'occuper du chien ceci afin d'avoir un futur couple maître/chien bien dans ses baskets ! **Le bien-être du chien comme de son futur bénéficiaire sont importants pour nous.**



3

La mise en oeuvre

Nos ressources

L'Association les Chiens du Silence est une structure à taille humaine qui vit grâce à des équipes passionnées aux profils variés :

- des salariés à temps plein : directrice technique, chargé de communication, éducatrices, animalier...
- des bénévoles à tous les niveaux de l'association : conseil d'administration, commission d'attribution, famille d'accueil ou famille relai, aide ponctuelle aux actions...
- des jeunes en stage ou en service civique qui s'impliquent dans un projet associatif humain et enrichissant !



Nos activités se concentrent principalement à Escondeaux, dans **notre centre d'éducation s'étendant sur plus de 5 000 m²** composé de 300 m² de chenil couvert, de 4 200 m² d'espace de jeu sécurisé, de salles d'alimentation, de soin et de toilettage ainsi que de bureaux.

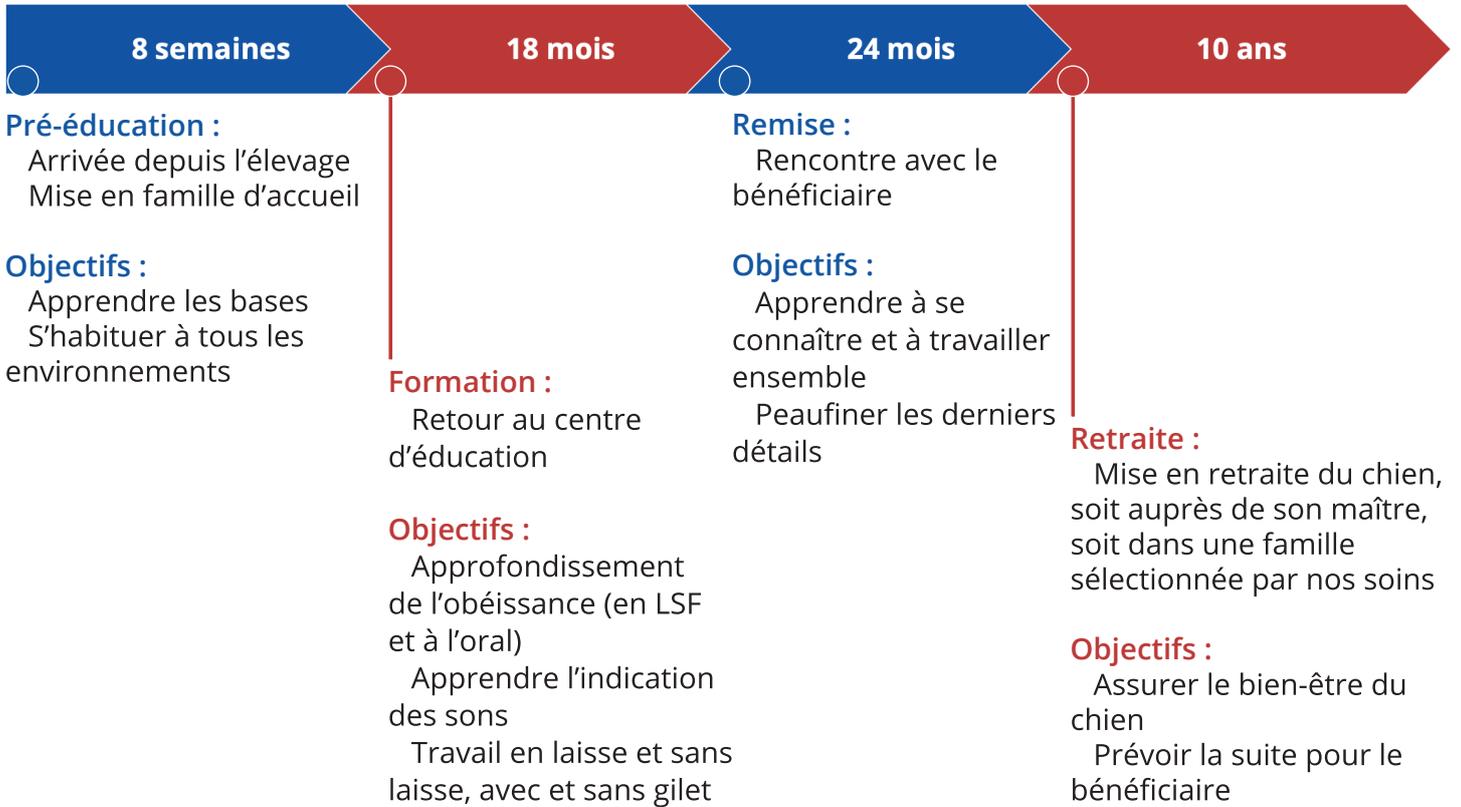
Une grande partie de l'éducation de nos chiens d'assistance écouteurs nécessite des sorties fréquentes, que ce soit pour des balades ou les cours dans les rues et magasins environnants, notre flotte de 4 véhicules adaptés à cet usage intensif nous permet de nous déplacer avec nos chiens partout !

Le budget de l'association est réparti sur plusieurs postes permettant de faire fonctionner l'ensemble des actions, la majorité de celui-ci se concentrant principalement sur la formation et le suivi de nos chiens d'assistance écouteurs (frais de déplacements, vétérinaire, nourriture...). Notre budget annuel s'élève en moyenne à 180 000€.

L'association est totalement tributaire de la générosité du public et de ses partenaires pour mener à bien ses actions : opérations ponctuelles, dons, mécénat, parrainage, leg, assurance-vie, adhésion, bénévolat...

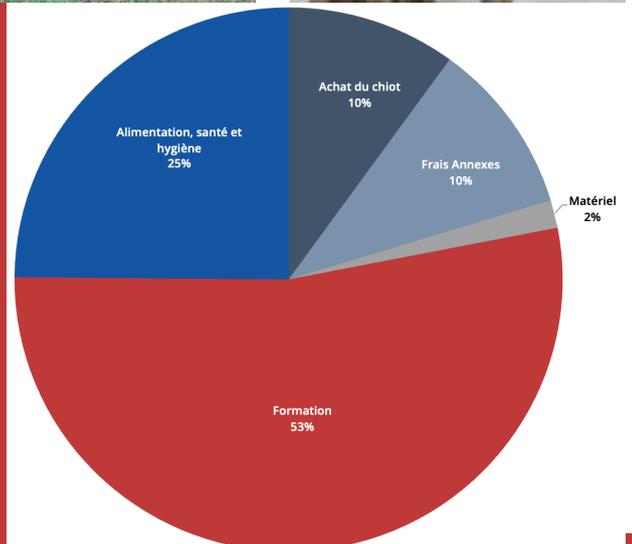
Focus sur la vie d'un chien d'assistance écouteur...

La formation d'un chien du silence dure en moyenne 22 mois. A la fin de celle-ci, il est capable de répondre à un minimum de 10 ordres en Langue des Signes Française, de reconnaître un minimum de 30 sons, déterminer s'il doit l'indiquer ou non à son bénéficiaire et le guider jusqu'à l'origine du son ou le mettre en sécurité selon les situations, d'obéir et avoir une attitude irréprochable en toutes circonstances. A ses 10 ans au plus tard, le chien part pour une retraite bien méritée !



Environ 15 000€
c'est le coût d'un chien,
supporté par l'association

dont 80%
dédiés à son développement



Nos outils de communication

Parce que **communiquer est indispensable pour mener à bien nos actions**, nous disposons de nombreux outils et en développons régulièrement de nouveaux !

Un site internet et une boutique en ligne

Notre site internet, **visité par 4 000 personnes par an en moyenne**, a fait l'objet d'une refonte en 2020. Il comporte à présent une mine d'informations sur notre action, l'ensemble de nos outils pour nous soutenir (dons en ligne, actions ponctuelles, adhésion, parrainage...), demander un chien d'assistance ou encore suivre notre actualité et celle du milieu du chien d'assistance et plus généralement du handicap. Depuis 2022, une boutique en ligne permettant d'acheter divers produits tout en soutenant l'association a vu le jour et est disponible depuis notre site mais aussi sur Instagram et Facebook Shopping.



Des réseaux sociaux variés

L'Association les Chiens du Silence est présente sur de nombreux réseaux : **Facebook** (4 040 abonnés), **Instagram** (1 131 abonnés), **LinkedIn** (118 abonnés) mais aussi plus récemment **Youtube** pour la vidéo (31 abonnés) ou encore Snapchat, TikTok et Twitter.

Nous y postons régulièrement des actualités et y répondons aux questions de la communauté. N'hésitez pas à nous y suivre !

Des mailings réguliers

Afin d'informer son public, ses adhérents et ses partenaires, l'association fait parvenir régulièrement divers mails :

- **une newsletter trimestrielle**, résumant les évènements passés et présentant les évènements à venir, comprenant aussi des conseils pour son chien,
- **des mails mensuels de nouvelles pour les chiens en cours de formation**, à destination de leur futur bénéficiaire et des parrains et marraines,
- **un bulletin annuel** d'une vingtaine de page avec des interviews, conseils et des pages publicitaires destinées en priorité à nos partenaires,
- **deux appels aux dons et un appel à cotisations par an**,

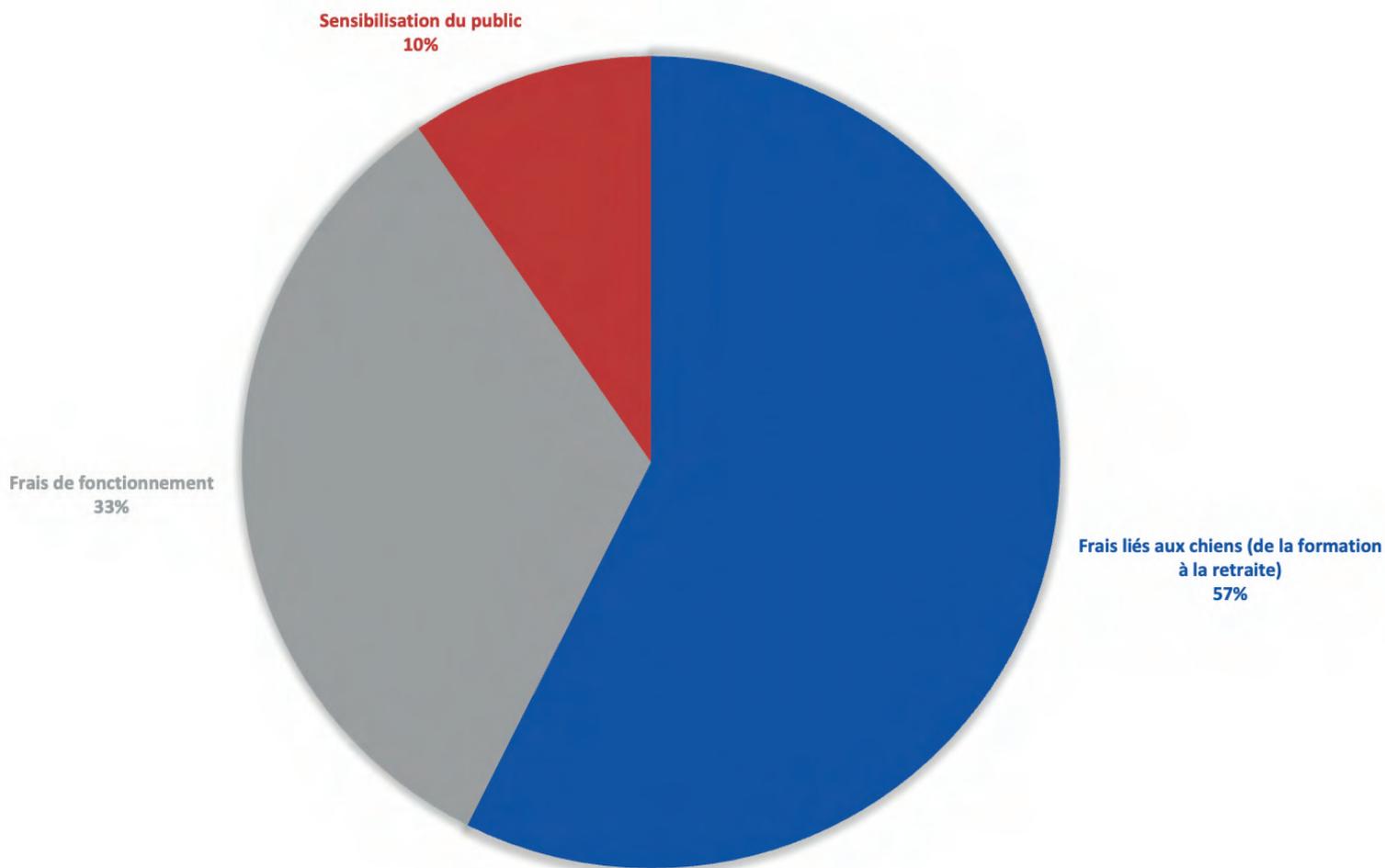
Des outils papiers et opérations ponctuelles

Au-delà de nos outils digitaux, nous disposons aussi de divers éléments imprimés (dépliant legs/donations/assurance-vie, dépliant d'information...), aussi disponible en format PDF lorsque nécessaire.

Des opérations ponctuelles telles que les vœux et les appels à cotisations sont également organisées, par courrier, chaque année.

Une utilisation juste de nos ressources

Notre budget annuel s'élève en moyenne à 180 000€ et est réparti sur plusieurs postes dont la majorité concerne les 25 chiens en formation en permanence à l'association, au suivi des chiens remis et à la sensibilisation au handicap.



**67% de nos fonds
sont dédiés
aux chiens et à la sensibilisation du public**

4

Comment participer ?

Deux modes de fonctionnement

Nous proposons aux entreprises, et plus largement à toutes les structures, de s'associer à nos missions en devenant partenaire de l'Association les Chiens du Silence !

Il existe deux manières de nous soutenir :

Mécénat



Vous pouvez devenir partenaire de l'association par le biais du mécénat.

L'Association les Chiens du Silence est tributaire de la générosité du public et de ses partenaires et a de nombreux besoins pour lui permettre de poursuivre son action.

Le mécénat pour notre association peut être réalisé sous plusieurs formes :

- un don en numéraire, d'une somme choisie par le partenaire,
- la mise à disposition de compétences par le partenaire,
- le don de biens ou services par le partenaire .

Parrainage

Born to HEAR

Avec notre programme de parrainage Born to Hear, vous pouvez participer pleinement à la vie de nos chiots !

Parce que l'association ne saurait être ce qu'elle est sans ses chiens, faire le choix d'en parrainer un ou plusieurs, en totalité ou en partie est un acte fort d'engagement dans le soutien aux personnes sourdes et malentendantes.

Parrainer un chiot, c'est ainsi prendre part à une aventure de 22 mois, de son arrivée au sein du centre d'éducation jusqu'à sa remise à son bénéficiaire

Ces formes de soutien peuvent être cumulées et toutes sont utiles pour le bien-être de nos chiens et la réussite de nos missions !

Des avantages fiscaux pour votre structure

En sa qualité d'association loi 1901 à but non lucratif et non marchand dont les missions sont d'intérêt général et à caractère éducatif et social, l'Association les Chiens du Silence est habilitée à émettre des reçus et factures pour tout soutien apporté par ses partenaires, ces éléments permettant l'obtention d'avantages fiscaux pour votre structure.

Que l'entreprise soit soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur les revenus, le mécénat peut vous permettre une réduction d'impôts de :

- 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €
- 40 % pour la part du don supérieure à 2 000 000 €.

Pour le parrainage, celui-ci peut être déduit des résultats de l'entreprise en tant que charges.

En sus de ces avantages fiscaux, l'association vous propose des contreparties adaptées et conformes à la législation en vigueur, afin de mettre en avant votre structure et son action en faveur des personnes en situation de handicap. Ces contreparties et avantages sont variables et vous sont présentées dans les pages suivantes.



Mes avantages en bref

60% de mon soutien

déduit des impôts

ou

déduction des résultats de l'entreprise



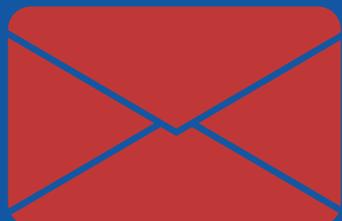
des avantages

proposés par l'association

Nous soutenir par le biais du mécénat

Le mécénat fonctionne sur le principe du don et permet à la structure mécène de bénéficier d'une réduction d'impôt du montant effectif de son soutien au profit de l'Association les Chiens.

Dans le cadre de nos actions, nous avons des besoins divers tant financiers que matériels ou humains, vous pouvez ainsi nous soutenir de multiples manières.



Le mécénat financier

Il s'agit d'un don en numéraire, qui peut être une somme versée ponctuellement ou régulièrement au profit de l'association.

Ce type de soutien nous permet d'être adaptables en fonction des besoins et d'attribuer et répartir la ou les sommes versées à des actions ayant besoin de fonds, qu'il s'agisse d'achat de matériel, de travaux ou d'actions prioritaires comme des dépenses de santé pour nos chiens par exemple.



Le mécénat en nature

Il s'agit d'un don de biens ou de services. L'Association les Chiens du Silence a de nombreux besoins pour ses actions et des dons en nature nous sont utiles car ceux-ci permettent d'avoir un impact direct et immédiat sur notre vie quotidienne et celle de nos chiens.

Nos besoins varient en fonction des périodes et des années mais voici quelques exemples d'éléments dont nous avons régulièrement besoin :

- matériel pour nos chiens : colliers, laisse, jouets, kennels, friandises...
- travaux d'entretien des locaux,
- impression de supports : cartes de vœux, stickers, flyers, dépliants, stand...
- captations vidéo et photo
- ...

Cette liste n'est pas limitative, n'hésitez donc pas à nous informer de vos possibilités !



Le mécénat de compétences

Il s'agit de mettre à disposition du personnel à titre gracieux, pendant leur temps de travail.

Notre équipe est à taille humaine et chacun ayant ses propres compétences, nous avons parfois besoin de soutien humain pour certaines actions plus spécifiques.

Dans notre contexte, les besoins sont variables et nous sommes à l'écoute de nos partenaires pouvant nous soutenir de cette façon !

Ces différents types de mécénat peuvent se cumuler selon les possibilités et envies de votre structure et tous sont importants pour mener à bien nos missions !

Par nature, le mécénat est désintéressé et sans contreparties. Toutefois, **parce que votre soutien représente beaucoup pour nous, nous souhaitons vous remercier !**



Jusqu'à 3 000€

Vous êtes officiellement soutien de l'Association les Chiens du Silence !

Pour vous remercier, nous ajoutons votre logo sur le carrousel présent sur notre page d'accueil ainsi que le nom de votre structure sur la page « partenaires » de notre site internet, avec un lien vers son site internet (si celui-ci est non commercial, conformément à la législation).



Jusqu'à 8 000€

Vous devenez partenaire de notre association !

Nous vous remercions en ajoutant votre logo sur le carrousel de notre site internet et sur notre page « partenaires » avec un lien vers votre site internet non commercial. Nous vous remercierons également sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) ainsi que dans notre newsletter.



Au-delà de 8 000€

Vous entrez dans le club des Grands Partenaires !

En plus de vous remercier avec votre logo sur le carrousel de la page d'accueil, nous ajoutons votre logo et une description de votre structure sur notre page «partenaires» avec un lien vers votre site internet (non commercial). Vous serez également remercié sur Facebook, Instagram, LinkedIn, dans notre newsletter et via une brève dans notre rubrique actualités.

Parrainer un chien

De son arrivée au centre d'éducation à sa remise, un chiot passe par plusieurs étapes avant de rejoindre gratuitement son bénéficiaire. L'ensemble de ses frais de vie et de formation durant ses 22 mois au centre d'éducation sont pris en charge par l'Association les Chiens du Silence : le coût de formation d'un chien d'assistance écouteur s'élève à environ 15 000€.

En tant que structure, vous pouvez vous aussi rejoindre notre programme Born to Hear et parrainer un ou plusieurs chiens, en totalité ou en partie, et ainsi participer concrètement à la réussite de votre ou vos filleul(e)s !



A partir de 500€, en une ou plusieurs fois, le parrainage est formulé pour être sur-mesure et vous permettre de gagner en visibilité, communiquer sur votre engagement en faveur du handicap et votre politique RSE mais aussi de fédérer vos équipes autour d'une action qui compte : accompagner un chiot dans son parcours pour devenir un chien d'assistance écouteur qui changera la vie d'une personne sourde ou malentendante.

Un dizaine de chiots arrivent au centre d'éducation de l'Association les Chiens du Silence chaque année : parmi eux, nous sommes certains que vous trouverez celui ou celle (ou ceux) que vous souhaitez accompagner !

Le parrainage d'un chien est un acte d'engagement fort et une belle image à diffuser en interne comme en externe. Pour ce faire, l'Association les Chiens du Silence vous propose, selon le montant total de votre parrainage, des contreparties vous permettant de mettre en avant votre soutien.



Jusqu'à 3 000€

Vous êtes officiellement soutien de l'Association les Chiens du Silence !

Nous ajouterons votre logo sur le carrousel présent sur notre page d'accueil ainsi que le nom de votre structure sur la page « partenaires » de notre site internet, avec un lien vers son site internet.

Vous avez également la certitude d'accompagner un chiot durant sa formation et recevrez chaque mois des nouvelles de votre filleul(e).

Vous recevrez aussi un set d'origami à imprimer et monter ainsi que 20 stickers à l'effigie de l'association.



Jusqu'à 8 000€

Vous devenez partenaire de notre association !

Nous ajoutons votre logo sur le carrousel de notre site internet et sur notre page « partenaires » avec un lien vers votre site

Nous vous mettrons également en avant sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) ainsi que dans notre newsletter.

Vous aurez la certitude d'accompagner un chiot durant sa formation et nous enverrons chaque mois des nouvelles de votre filleul(e) à autant de destinataires que vous le souhaitez.

Vous recevrez aussi un set d'origami à imprimer et monter ainsi que 40 stickers à l'effigie de l'association. Nous pouvons également vous proposer de diffuser un communiqué de presse auprès de notre liste de plus de 1 000 journalistes.



Au-delà de 8 000€

Vous entrez dans le club des Grands Partenaires !

En plus de votre logo sur le carrousel de la page d'accueil, nous ajoutons votre logo et une description de votre structure sur notre page « partenaires » avec un lien vers votre site internet et nous vous mettrons en avant sur Facebook, Instagram et LinkedIn, dans notre newsletter et via un article long dans notre rubrique actualités.

Vous avez la certitude d'accompagner un chiot durant sa formation et nous envoyons chaque mois des nouvelles de votre filleul(e) à autant de destinataires que vous le souhaitez.

Vous recevrez aussi un set d'origami à imprimer et monter ainsi que 80 stickers à l'effigie de l'association. Nous pouvons également vous proposer de diffuser un communiqué de presse auprès de notre liste de plus de 1 000 journalistes et l'organisation d'une rencontre avec votre filleul(e) et son bénéficiaire lors de sa remise.

5

Je deviens partenaire !

Chaque année, plusieurs partenaires rejoignent l'aventure par le biais du mécénat ou du parrainage.

Comme Airbus, le groupe SNCF, le groupement Optic 2000, la Fondation Dominique & Tom Alberici ou encore TotalEnergies, Royal Canin et bien d'autres encore, vous aussi vous pouvez participer au succès de notre mission !

Pour ce faire, rien de plus simple ! Il vous suffit de prendre contact avec notre contact dédié aux partenariats, nous reviendrons ensuite vers vous pour discuter ensemble des possibilités s'offrant à vous : tout est possible et nous serons ravis de trouver, ensemble, la meilleure solution pour répondre à vos souhaits et besoins.

Merci également à tous les particuliers qui nous soutiennent au quotidien !

Votre contact



Mickaël ROS
Chargé de communication

✉ mickael@leschiensdusilence.fr

☎ 07 67 07 01 57

Mille
Mercis

A large, solid red heart is positioned behind the text. The word 'Mille' is written in a white, cursive font above the heart, and the word 'Mercis' is written in a larger white, cursive font across the middle of the heart.



Association les Chiens du Silence

 46 rue des Pyrénées - 65140 ESCONDEAUX

 contact@leschiensdusilence.fr

 05 62 44 85 58

 leschiensdusilence.fr

